

Patrick Caré Président de l'Union des entreprises – MEDEF Bretagne et chef de file des acteurs économiques bretons.

Après le vote par l'Assemblée Nationale, la semaine dernière, de deux amendements portant la minoration de l'écotaxe en Bretagne à 50 % et actant l'exonération de la collecte de lait réalisée par des véhicules dédiés, la Commission Mixte Paritaire, composée de 7 députés et de 7 sénateurs, a confirmé hier mercredi ces deux dispositions.

Cette minoration de 50 % constitue un aménagement majeur, significatif. « Notre périphéricité a été prise en compte par le Parlement et le Gouvernement, c'est un résultat pour lequel nous nous sommes beaucoup battus. Avec les autres aménagements obtenus, notamment l'exonération de la RN164 et de la collecte de lait réalisée par des véhicules dédiés, la Bretagne est passée d'une contribution de 110 à moins de 40 millions d'euros », précise Patrick Caré, chef de file du Collectif des acteurs économiques bretons.

Le Collectif souligne toutefois que cette écotaxe, même minorée de 50 %, fera peser une charge très importante sur toutes les entreprises de productions, agricoles, agroalimentaires, industrielles, de BTP et de transport, qui vont devoir s'acquitter de cette nouvelle taxe dont l'entrée en vigueur est annoncée pour le 1^{er} octobre. Elle pénalisera l'emploi et les activités économiques. Créée par la majorité précédente, elle arrive au pire moment, en pleine crise, et pénalisera fortement les activités de production et de transport. D'ailleurs, plusieurs organisations, membres du Collectif, demandent le report de la mise en oeuvre de cette écotaxe.

Concernant ce Collectif, Patrick Caré précise qu'il réunit 60 organisations (MEDEF, FRSEA, ABEA, Chambres d'agriculture,...) représentant 150 000 entreprises employant 900 000 actifs. « Il a été constitué le 12 janvier 2009 après une action de fort lobbying du MEDEF Bretagne à l'automne 2008 auprès du Sénat et de l'Assemblée Nationale sur l'écotaxe. Le Collectif a demandé au MEDEF Bretagne d'assumer la conduite de l'action du Collectif. Nous avons créé trois instances : le Comité stratégique, le Comité technique et les réunions plénières du Collectif. Le MEDEF Bretagne a beaucoup travaillé, s'est beaucoup investi sur ce dossier. »

Selon Patrick Caré, « les élus bretons ont été remarquables. Dans un dossier comme celui-ci, les sénateurs et députés de la majorité sont décisifs. Sans eux, on ne peut rien obtenir. Sous la majorité précédente, nos parlementaires bretons avaient été excellents avec les interventions décisives de Pierre Méhaignerie et Marc Le Fur. Et là, avec cette nouvelle majorité, les députés bretons ont été tout aussi excellents. Je tiens à souligner l'engagement total et décisif de Richard Ferrand, le député de Carhaix – Chateaulin et de Jean-Pierre Le Roch, le député de Pontivy. Le Conseil régional nous a également apporté un concours précieux. »

Voilà, donc un dossier dans lequel ont oeuvré ensemble, dans le même sens, représentants des entreprises, parlementaires de deux majorités successives et différentes. Un bel exemple de notre capacité collective à privilégier l'intérêt supérieur de la Bretagne.